



*Les Services Publics
demain...*

Stage de formation syndicale
Organisé par la section départementale
Fédération Syndicale Unitaire de Saône et Loire

Mardi 15 novembre 2005
Maison des Syndicats – Chalon sur Saône

© FSU 71 - Stage départemental - Mardi 15 novembre 2005 - CHALON SUR SAONE



*Les Services Publics
demain...*

Les Services Publics demain :

Spécificité des Services Publics à la française
Le désengagement de l'Etat
Les services publics et l'Europe

© FSU 71 - Stage départemental - Mardi 15 novembre 2005 - CHALON SUR SAONE



*Les Services Publics
demain...*

Spécificité des Services Publics à la française

- Cerner la notion de service public
- Organisation des Fonctions Publiques
- Statut des agents, statuts particuliers
- Organismes paritaires
- La FSU dans la Fonction Publique

© FSU 71 - Stage départemental - Mardi 15 novembre 2005 - CHALON SUR SAONE



Quelques précisions

Les Services Publics demain...

Les services publics garantissent sur l'ensemble du territoire, et dans l'égalité, le libre accès de tou(te)s les citoyen(ne)s aux droits fondamentaux et permettent de faire passer la satisfaction des besoins sociaux essentiels de la population.

On doit parler d'USAGERS et non de CLIENTS

© FSU 71 - Stage départemental - Mardi 15 novembre 2005 - CHALON SUR SAONE



Quelques précisions
Fonctions régaliennes
Les Services Publics demain...

Certaines activités ont toujours été assumées par l'État et par les rois avant la république.
On parle de **fonctions régaliennes**.

Ainsi :

- le maintien de l'ordre (police) ;
- la lutte contre un danger extérieur (armée) ;
- la justice ou l'émission de monnaie.

difficiles à sous-traiter à des sociétés privées !
Sans compter les problèmes éthiques que poserait une telle sous-traitance!

© FSU 71 - Stage départemental - Mardi 15 novembre 2005 - CHALON SUR SAONE



Quelques précisions
Les Services Publics demain...

Il convient de distinguer deux types de services publics.
Les services publics relevant des missions régaliennes de l'Etat (police, justice, armée), ainsi que ceux considérés depuis longtemps comme devant relever de la collectivité (éducation par exemple)

Les services publics tels qu'on l'entend en France, à savoir les Etablissements Publics Industriels et Commerciaux.

© FSU 71 - Stage départemental - Mardi 15 novembre 2005 - CHALON SUR SAONE



Services publics en réseau

Les Services Publics demain...

Les services publics industriels et commerciaux.
Ces services publics dits en réseau, c'est-à-dire

- la fourniture de l'électricité,
- les télécommunications, le courrier
- Le chemin de fer,
- la fourniture de l'eau ou le traitement des déchets.

© FSU 71 - Stage départemental - Mardi 15 novembre 2005 - CHALON SUR SAONE



Une approche par les territoires

Les Services Publics demain...

SERVICES PUBLICS et TERRITOIRES

Les services publics d'Etat (nationaux)
Les services publics régionaux
Les services publics départementaux
Les services publics locaux

© FSU 71 - Stage départemental - Mardi 15 novembre 2005 - CHALON SUR SAONE



Une approche par les structures

Les Services Publics demain...

Les administrations publiques comprennent :

- les administrations de l'État,
- les établissements publics administratifs,
- les collectivités locales,
- la sécurité sociale

© FSU 71 - Stage départemental - Mardi 15 novembre 2005 - CHALON SUR SAONE



Compétences et financements

Les Services Publics demain...

Le **secteur public** en France comprend les administrations publiques et les entreprises publiques.
Les premières sont des services chargés de tâches d'intérêt général et sont financées par les impôts (ou des cotisations obligatoires).
Les secondes, qui ont souvent le statut d'établissement public industriel et commercial, tirent l'essentiel de leurs revenus du marché, par la vente des biens et services qu'elles produisent.

© FSU 71 - Stage départemental - Mardi 15 novembre 2005 - CHALON SUR SAONE



Quelques chiffres

Les Services Publics demain...

Le secteur public représente environ
16,2 % de la population active du pays
L'ensemble représente environ 3,1 millions d'agents, les fonctionnaires et assimilés.
En 10 ans, cet effectif a augmenté de 10 % environ, pour l'essentiel dans les secteurs de la sécurité et de l'éducation

© FSU 71 - Stage départemental - Mardi 15 novembre 2005 - CHALON SUR SAONE



Quelques chiffres

Les Services Publics demain...

Ce secteur s'est fortement contracté du fait des deux vagues de privatisations intervenues en 1986-1988 et 1993-2000.
Au total près de 3000 entreprises et 1,3 millions de salariés sont sortis du secteur public. L'État s'est retiré notamment du secteur industriel qui avait été nationalisé en 1982.
Fin 2002, l'État contrôlait 1600 entreprises employant environ 1,1 millions de salariés.
Les seules activités industrielles publiques sont aujourd'hui les explosifs avec la SNPE et le nucléaire avec le CEA.
Il reste très présent dans les activités de réseau... Jusque quand ?

© FSU 71 - Stage départemental - Mardi 15 novembre 2005 - CHALON SUR SAONE



Les Fonctions publiques

Les Services Publics demain...

La fonction publique comptait 5,7 millions d'agents au 31 décembre 2001, si on considère qu'une administration «se caractérise par des ressources provenant de prélèvements obligatoires», comme le souligne l'Observatoire de l'emploi public dès l'introduction de son dernier rapport annuel. En retenant la définition juridique habituelle, le nombre d'agents est ramené à 5,047 millions, soit 22 % des effectifs salariés du pays. Cette estimation progresse de 3,2 % par rapport à 1999.

© FSU 71 - Stage départemental - Mardi 15 novembre 2005 - CHALON SUR SAONE



Les Fonctions publiques

Les Services Publics demain...

L'emploi public ne se confond pas avec le statut de fonctionnaire qui concerne 3,9 millions de personnes, les autres agents étant non titulaires (854 000), ou recrutés dans le cadre des emplois aidés (289 500).

© FSU 71 - Stage départemental - Mardi 15 novembre 2005 - CHALON SUR SAONE



Les Fonctions publiques

Les Services Publics demain...

Les trois fonctions publiques n'ont pas évolué au même rythme.
Les effectifs des hôpitaux ont progressé de 0,9 %,
Ceux des communes, départements, régions ont augmenté de 5,4 % suivant le rythme rapide qui les caractérise (+ 38 % depuis 1980).
L'État reste le premier employeur (2 601 000 agents), en hausse de 2,4 % par rapport à 1999, toujours selon l'Observatoire

© FSU 71 - Stage départemental - Mardi 15 novembre 2005 - CHALON SUR SAONE



Les Fonctions publiques

Les Services Publics demain...

En résumé
La fonction publique d'Etat
2 601 000 agents (2 314 000 salariés selon l'Insee)
La fonction publique territoriale
1 551 000 personnes
La fonction publique hospitalière
887 000 personnes

Les hommes restent légèrement plus nombreux (50,2 %) et la catégorie A représente 43,1 % des effectifs.

© FSU 71 - Stage départemental - Mardi 15 novembre 2005 - CHALON SUR SAONE



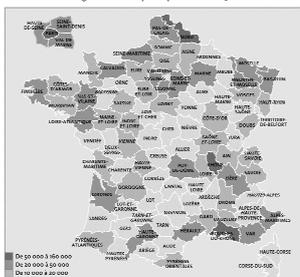
Les Services Publics demain...

Les effectifs des agents de l'État par région au 31-12-2001



© FSU 71 - Stage départemental - Mardi 15 novembre 2005 - CHALON SUR SAONE

Les effectifs des agents de l'État par département au 31-12-2001



Les Services Publics demain...



© FSU 71 - Stage départemental - Mardi 15 novembre 2005 - CHALON SUR SAONE



Les Services Publics demain...

L'emploi public dans quatorze pays européens

PAYS	1990	1997	2000	VARIATION 2000/1997 (en %)
Allemagne	4 038 000	4 611 700	4 364 100	- 5,4
Autriche	405 168	443 002	441 560	- 0,3
Espagne	1 430 492	1 499 794	1 552 838	+ 3,5
Finlande	580 487	541 386	538 632	- 0,9
Grèce	-	271 505	270 897	- 0,2
Hongrie	-	814 027	791 436	- 2,8
Irlande	195 678	218 993	235 326	+ 7,5
Italie	-	2 281 350	1 623 507	- 28,8
Norvège	-	-	133 536	-
Pays-Bas	730 740	805 040	828 833	+ 2,9
Pologne	-	305 603	-	-
Republique tchèque	-	741 164	715 858	- 3,4
Suède	-	232 000	222 000	- 4,3
Turquie	1 535 358	1 951 302	2 197 152	+ 12,6

© FSU 71 - Stage départemental - Mardi 15 novembre 2005 - CHALON SUR SAONE



Les Fonctions Publiques Les Services Publics demain...

La fonction publique d'Etat

Les emplois de la fonction publique d'Etat se répartissent entre les administrations centrales de l'Etat et les services déconcentrés. Il s'agit dans le premier cas des services centraux des ministères, situés généralement à Paris, ayant en charge la conception et la coordination des actions de l'Etat au niveau national.

Dans le deuxième cas, ils concernent les actions de l'Etat au niveau de la région et du département (préfectures, rectorats, directions départementales...).

De nombreux fonctionnaires exercent leurs fonctions dans les établissements publics d'enseignement (universités, lycées, collèges), ainsi que dans les établissements publics administratifs rattachés aux différents ministères.

© FSU 71 - Stage départemental - Mardi 15 novembre 2005 - CHALON SUR SAONE



Les Fonctions Publiques Les Services Publics demain...

La fonction publique territoriale

Troisième volet de la décentralisation (1982), la création de la fonction publique territoriale (1984) a suivi les lois de transfert de compétences (1983) confiant aux collectivités locales la responsabilité de services d'intérêts locaux. La fonction publique territoriale (1,4 million d'agents), en proportion croissante, représente plus du quart de l'ensemble des fonctionnaires. Elle regroupe l'ensemble des emplois des collectivités territoriales (la commune, le département, la région) et de leurs établissements publics.

© FSU 71 - Stage départemental - Mardi 15 novembre 2005 - CHALON SUR SAONE



Les Fonctions Publiques Les Services Publics demain...

La fonction publique hospitalière

La fonction publique hospitalière, telle que la définit la loi du 9 janvier 1986 concerne aujourd'hui 720 000 agents. Elle regroupe, à l'exception du personnel médical (médecins, biologistes, pharmaciens et orthodontistes), l'ensemble des emplois des établissements suivants :

- les établissements d'hospitalisation publics ;
- les maisons de retraite publiques ;
- les établissements publics ou à caractère public relevant des services départementaux de l'aide sociale à l'enfance ;
- les établissements publics pour mineurs ou adultes handicapés ou inadaptés ;
- les centres d'hébergement et de réadaptation sociale publics ou à caractère public.

© FSU 71 - Stage départemental - Mardi 15 novembre 2005 - CHALON SUR SAONE



Les Services Publics demain...

Chaque fonction publique est régie par des dispositions particulières à caractère national. Les différentes fonctions publiques ont vu leur statut général unifié par la loi du 13 juillet 1983 (titre I - statut général) tout en précisant et préservant les spécificités de chaque secteur :

TITRE II pour les fonctionnaires de l'Etat

TITRE III pour les fonctionnaires territoriaux

TITRE IV pour les fonctionnaires hospitaliers

Remarque : Magistrats et militaires sont régis par un statut particulier.

© FSU 71 - Stage départemental - Mardi 15 novembre 2005 - CHALON SUR SAONE



Les Services Publics demain...

Des trois fonctions publiques,
la territoriale est la plus récente.

Regardons d'un peu plus près cette structure
de plus de vingt ans....

© FSU 71 - Stage départemental - Mardi 15 novembre 2005 - CHALON SUR SAONE



la Fonction Publique Territoriale

Les Services Publics demain...

- Elle a fêté ses 20 ans en 2004.
- Elle trouve son origine dans l'article 1er de la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions
 - puis
 - loi du 26 janvier 1984 (complétés par la loi du 12 juillet 1984 modifiée relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale)
 - loi du 13 juillet 1987 dite loi Galland

© FSU 71 - Stage départemental - Mardi 15 novembre 2005 - CHALON SUR SAONE



Fonction Publique Territoriale

Les Services Publics demain...

- Situation antérieure
 - morcellement statutaire (agents communaux, agents départementaux, OPHLM, ville de Paris.....)
- Les fondements du nouveau dispositif.
 - Un statut unique à tous les fonctionnaires (Etat, Territoriaux, Hospitaliers)
 - textes législatifs particuliers permettent la prise en compte de la spécificité de chaque fonction publique

© FSU 71 - Stage départemental - Mardi 15 novembre 2005 - CHALON SUR SAONE



la Fonction Publique Territoriale

• La FPT en quelques chiffres.

- La FPT compte :
 - 36 670 communes,
 - 20 000 établissements publics de coopération intercommunale,
 - 99 départements,
 - 26 régions et
 - 293 OP ou OD HLM.

© FSU 71 - Stage départemental - Mardi 15 novembre 2005 - CHALON SUR SAONE



Fonction Publique Territoriale

La FPT en quelques chiffres

- Les personnels territoriaux représentent plus de 1 584 000 agents
 - soit 30% des fonctionnaires
 - 8% de la population active salariée,
 - 70% de ces effectifs sont employés par les communes
- Les effectifs se répartissent de la façon suivante :
 - 1 220 000 agents dans les organismes communaux et intercommunaux
 - 228 000 agents dans les départements et les régions
 - 63 000 agents dans les autres organismes publics
 - 108 000 agents dans les organismes privés d'action locale

© FSU 71 - Stage départemental - Mardi 15 novembre 2005 - CHALON SUR SAONE



F P Territoriale

La FPT en quelques chiffres

D'après l'INSEE 4 agents sur 10 ne sont pas titulaires.

- Mais ce chiffre cache mal de grandes disparités suivant les collectivités.
 - Certaines ont des taux inférieurs à 10% et d'autres supérieurs à 50%...voire plus !

Les non-titulaires se répartissent en 2 grands groupes :

- les permanents représentant ¼ des non-titulaires. Ce sont les contractuels et les agents à Temps Non Complet, les assistantes maternelles.
 - Les non permanents représentant le reste. Ce sont les saisonniers, les non permanents, et les emplois aidés : EJ, CES, CEC...
- taux de féminisation égal à 60 % alors qu'il est de 45% pour l'ensemble de la population salariée.
- 35% des agents territoriaux (titulaires et non-titulaires) travaillent à temps partiel ou à temps non-complet

© FSU 71 - Stage départemental - Mardi 15 novembre 2005 - CHALON SUR SAONE



la Fonction Publique Territoriale

• Organisation de la carrière territoriale

- Les métiers de la FPT sont caractérisés par la diversité des domaines d'intervention
- Ce sont 280 métiers répartis dans
 - une soixantaine de cadres d'emplois (eux-mêmes divisés en grades)
 - et 8 filières

© FSU 71 - Stage départemental - Mardi 15 novembre 2005 - CHALON SUR SAONE



F P T

Organisation de la carrière territoriale

- Le fonctionnaire territorial est recruté et titularisé dans un cadre d'emploi
 - Chaque cadre d'emploi comprend un ou plusieurs grades d'avancement.
 - La progression de la carrière se fait par
 - avancement d'échelon et avancement de grade à l'ancienneté
 - examen professionnel et promotion interne.
 - Les grades sont répartis en 3 catégories hiérarchiques :
 - cat A = 8%, cat B = 16%, cat C = 76% (agents d'exécution)
 - Chaque catégorie est divisée en 2 groupes hiérarchiques
 - un dit supérieur, l'autre dit de base



Fonction Publique Territoriale

Organisation de la carrière territoriale

- A contrario des autres FP la réussite à un concours n'est pas synonyme d'affectation sur un poste. Le recrutement dans la FPT se caractérise par une « liberté de choix »...et de recrutement laissée aux employeurs...et aux lauréats de concours
- Tout lauréat de concours est inscrit d'office sur une liste d'aptitude officielle et nationale valable 1 an. La réinscription est possible 2 fois à sa demande. A l'issue de ces 3 ans le lauréat qui n'a pas été recruté perd le bénéfice de son concours : c'est un « reçu collé ».
- Une fois recruté l'agent est nommé stagiaire pendant une période d'un an



Fonction Publique Territoriale

Organisation de la carrière territoriale

Les collectivités peuvent avoir recours dans des cas bien précis et pour une durée limitée à des agents non-titulaires.

- -1- pour assurer le remplacement de fonctionnaires momentanément indisponibles.
- -2- pour faire face à des besoins saisonniers ou occasionnels exceptionnels limités dans le temps
- -3- pour assurer des missions pour lesquelles il n'existe pas de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions recherchées.
- -4- les Assistants Familiaux

© FSU 71 - Stage départemental - Mardi 15 novembre 2005 - CHALON SUR SAONE



Fonction Publique Territoriale

Organisation de la carrière territoriale

- La gestion de la carrière
 - Les agents titulaires et stagiaires bénéficient d'instances paritaires où siègent pour moitié les représentants du personnel et pour moitié ceux de l'employeur.
 - Ces structures paritaires sont censées favoriser le dialogue social et n'ont qu'un rôle consultatif.
- Les instances paritaires :
 - La CAP Le CTP Le CHS
 - Le COS, le CAS ou bien l'amicale
 - pourraient être à la FPT ce que les CE sont au secteur privé en matière d'activités sociales ou culturelles (faute de subventions des collectivités, la moitié des agents territoriaux n'en bénéficient pas)



Fonction Publique Territoriale

Organisation de la carrière territoriale

- Les instances paritaires :
 - La CAP s'occupe des questions individuelles relatives à la carrière de l'agent
 - elle est placée auprès du centre de gestion (sauf éventuellement pour les collectivités de plus de 350 agents)
 - Le CTP
 - est créé dans chaque collectivité employant au moins 50 agents (ainsi qu'auprès de chaque CdG pour les communes de moins de 50 agents).
 - Réuni au moins 2 fois par an il est consulté sur les questions relatives
 - à l'organisation de l'administration,
 - aux conditions générales de fonctionnement
 - aux programmes de modernisation des méthodes et techniques de travail
 - aux problèmes d'hygiène et de sécurité en l'absence de CHS

© FSU 71 - Stage départemental - Mardi 15 novembre 2005 - CHALON SUR SAONE



Fonction Publique Territoriale

Organisation de la carrière territoriale

- Un CHS est créé dans toutes les collectivités occupant un effectif d'au moins 200 agents titulaires ou non.
 - Il s'intéresse aux questions de
 - salubrité des locaux,
 - protection sanitaire des agents
 - Il examine le rapport sur le travail des personnes handicapées et sur les accidents de travail.

© FSU 71 - Stage départemental - Mardi 15 novembre 2005 - CHALON SUR SAONE



Fonction Publique Territoriale

Les structures qui régissent la FPT

- La FPT se caractérise par l'absence d'employeur au niveau national.
- L 'AMF (association des maires de France), L 'ADF (association des départements de France) et l 'ARF (association des régions de France) **ne** sont que des associations d'élus. Donc pas de possibilité de négociation au niveau national
 - 56 000 employeurs ce sont 56'000 accords RTT, 56 000 régimes indemnitaires etc...
- Le CSFPT (le Conseil Supérieur de la FPT) à essentiellement pour mission
 - donner des avis sur les projets de lois et de décrets relatifs à la FPT
 - faire des propositions en matière statutaires.



Fonction Publique Territoriale

Les structures qui régissent la FPT

- le CNFPT (Centre National de la FPT) est un établissement public qui a pour mission
 - l'organisation de certains concours de cat A et B
 - assurer la formation initiale et continue des agents par l'intermédiaire de ses délégations régionales.
 - Pour son fonctionnement il perçoit des collectivités 1% de la masse salariale. Il est dirigé par un C.A et par le CNO
- Les centres de gestion sont également des établissements publics gérés par un C.A
 - ils organisent certains concours de cat B et C.
 - Ils ont un rôle d'expertise et de gestion de la carrière individuelle des agents des collectivités affiliées puisqu'ils gèrent le fonctionnement des CAP et du CTP des moins de 50.



Fonction Publique Territoriale

Les structures qui régissent la FPT

- Dans chaque préfecture se trouve une DRCL (direction des relations avec les collectivités locales)
 - elle contrôle la légalité des actes administratifs. Ce contrôle s'exerce à posteriori.
 - On pourrait penser que les collectivités sont ainsi placées sous surveillance constante, mais peu de moyens est octroyé à ce contrôle.
- en matière de gestion des personnels, la FPT est encore sous la tutelle intéressée de l'Etat
 - l'art 88 du statut indique que le régime indemnitaire fixé par la collectivité doit l'être dans la limite de ceux dont bénéficient les différents services de l'Etat pris en référence.



Fonction Publique Territoriale

Les syndicats

- Les derniers résultats électoraux de la FPT lors du scrutin des 8/11 et 13/12/2001

INSCRITS	940 929	
VOTANTS	622 435	66,2%
EXPRIMES	587 802	
UNSA	56 402	9,6%
CGT	185 671	31,6%
CFDT	154 386	26,3%
FO	124 874	21,2%
CFC	6 960	1,2%
CFTC	35 690	6,1%
AUTRES	23 819	4,1%

© FSU 71 - Stage départemental - Mardi 15 novembre 2005 - CHALON SUR SAONE



Fonctions Publiques

Les syndicats et structures

- Si dans la Fonction Publique Territoriale les « employeurs » sont multiples, dans la FP d'Etat un seul employeur mais des structures pyramidales sur le territoire.
- La fonction publique d'état décline son organisation selon les ministères et les modes de gestion de ses agents.
- Régions et départements sont naturellement des niveaux intermédiaires selon leur compétence,
 - Mais région, région militaire ou judiciaire ne recouvrent pas toujours le même territoire.
 - L'Education a ses Académies, l'Enseignement Agricole ne connaît pas le département

© FSU 71 - Stage départemental - Mardi 15 novembre 2005 - CHALON SUR SAONE



Fonctions Publiques

Les syndicats et structures

- La réforme de l'état, les lois de décentralisation, et la LOLF par les transferts de compétences qu'elles induisent viennent compliquer la lecture des choses, modifient les statuts et/ou font s'enchevêtrer les structures pyramidales.
- Exemples : compétences des Préfets, responsabilités en matière de transports, privatisations des structures mais pas des services, transfert des TOS....

© FSU 71 - Stage départemental - Mardi 15 novembre 2005 - CHALON SUR SAONE



Fonctions Publiques

Les syndicats et structures - CTP

- Les CTP, comités techniques paritaires se déclinent selon les ministères. Les représentants des personnels y sont élus soit sur scrutin de listes soit sur un mode référendaire.
- CTP Ministériel, Académiques et Départementaux pour l'EN (mode scrutin),
- CTP Ministériel, Académiques pour l'Enseignement Agricole (mode référendaire),
- CTP pour les structures de plus de 50 agents dans la FPT,

© FSU 71 - Stage départemental - Mardi 15 novembre 2005 - CHALON SUR SAONE



Fonctions Publiques

Les syndicats et structures - CAP

- Les CAP, commissions administratives paritaires se déclinent selon les ministères. Les représentants des personnels y sont élus soit sur scrutin de listes soit désignés sur un mode référendaire.
- CAP Nationale, Académiques et Départementales pour l'EN (mode scrutin), -SELON LES PERSONNELS-
- CAP Nationale, Académiques pour l'Enseignement Agricole (mode référendaire),
- CAP pour les structures de plus de 350 agents ou dans les Centres de Gestion dans la FPT,

© FSU 71 - Stage départemental - Mardi 15 novembre 2005 - CHALON SUR SAONE



Fonctions Publiques

Les syndicats et structures – Les Conseils

- Au niveau national et/ou interministériel les Conseils Supérieurs
- Conseil Supérieur de l'Education pour l'EN
- Conseil Supérieur pour l'Enseignement Agricole
- Conseil Supérieur de la Fonction publique Territoriale
- Conseil Supérieur de la Fonction publique
-

© FSU 71 - Stage départemental - Mardi 15 novembre 2005 - CHALON SUR SAONE



Fonctions Publiques

Les syndicats et structures – Les Conseils

- Pour l'Education, dans tous les EPLE un Conseil d'Administration (3/3)
- Pour l'Education, une structure spécifique :
 - CDEN : Conseil départemental de l'Education Nationale
 - 10 élus locaux - 5 CG - 1 CR - 4 maires
 - 10 représentants des personnels
 - 10 "usagers"
 - CAEN : Conseil Académique de l'Education Nationale
 - 24 élus locaux - 8 CG - 8 CR - 8 maires
 - 24 représentants des personnels
 - 24 "usagers"

© FSU 71 - Stage départemental - Mardi 15 novembre 2005 - CHALON SUR SAONE